Projet d'évaluation : un coup majeur porté au statut national

Editorial du Syndicaliste des Lycées et Collèges n° 416 de novembre 2016
par Edith Bouratchik, secrétaire générale

Le XXXème congrès du SNFOLC a défini ses mandats. Le syndicat est à l'image des interventions des nombreux camarades qui sont intervenus : fier de son indépendance et déterminé à se battre pour faire échec aux contre-réformes. Vous trouverez dans le supplément joint à ce journal la résolution adoptée à l'unanimité. Le congrès a élu ses instances. Au nom de tous, je remercie Jacques Paris pour sa détermination et son engagement indéfectible pour le développement du syndicat. Dans cette continuité, nous poursuivons la bataille contre les contre-réformes et pour le renforcement de FO.

La première d'entre elles c'est l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Dans les établissements, lors des AG, des HIS ou des tournées, les adhérents FO établissent les faits sur le projet ministériel. Les prises de position unitaires se multiplient. Les personnels, avec leurs organisations syndicales, dans les établissements, sont soudés pour rejeter le plan de la ministre dans la continuité de la mobilisation contre la loi Travail. FO propose l'action commune à tous les niveaux. Avec la CGT et SUD, FO s'est adressée à la ministre et va s'adresser à tous les personnels.
Dans cette même détermination, le 8 novembre, les personnels hospitaliers étaient majoritairement en grève à l'appel de FO, CGT et SUD. Le 15 novembre, les agents des impôts seront eux aussi en grève à l'appel de FO, CGT et Solidaires.

L'évaluation contenue dans le protocole PPCR, imposé par le Premier ministre, non validé par FO, la CGT et SUD, suscite le rejet des personnels. Ils refusent l'évaluation perpétuelle, l'accompagnement-rééducation décidé localement, par le conseil pédagogique, l'inspecteur, le chef d'établissement, etc. Ils rappellent que leur liberté pédagogique n'est pas négociable. Le train de mesures appliqué au nom de ce protocole n'est pas un progrès social. Comme vous le lirez dans ce journal : les salaires qui baissent sur 10 ans, les carrières allongées, les prélèvements en hausse sur nos traitements… pas de quoi pavoiser surtout quand on regarde les vraies annonces de la ministre lors de la présentation de son budget à l'Assemblée nationale. Sur le milliard annoncé pour la dite revalorisation, seuls 500 millions sont budgétisés ! Les mesures s'étalant jusqu'en 2020 (voire 2023 pour la classe exceptionnelle), à charge pour les gouvernements suivants de donner les 500 millions restants.
Contrôle coercitif des personnels, baisse programmée des salaires, carrière allongée, autoévaluation, entretien avec le chef d'établissement, évaluation par compétences des enseignants, des COP et des CPE pour mesurer leur valeur professionnelle et déterminer s'ils méritent un avancement accéléré (mais uniquement deux fois un an sur la totalité de la carrière pour les plus chanceux)… on cherche en vain ce qu'il y a de bon dans cette réforme.

En 2011-2012, le décret Chatel instaurait les mêmes règles. D'une appréciation fondée sur le cœur du métier, on passait à une appréciation locale où tout ce qui est périphérique à l'enseignement l'emportait sur l'enseignement, où le ministère donnait aux chefs d'établissement un pouvoir renforcé pour déterminer l'avancement. Une large intersyndicale contre ce projet s'était constituée. Face à la mobilisation, le ministre Peillon avait dû abroger le décret publié.
Ce 9 novembre, le ministère présente les décrets pour tous les corps du second degré. Début décembre, la ministre demande aux organisations syndicales de voter le décret modifiant tous les statuts particuliers. Il est clair qu'elle a besoin de cet outil managérial pour faire appliquer pleinement ses contre-réformes dont celle du collège. Pour FO, c'est NON ! Le seul vote qui s'impose c'est le vote contre. L'enjeu de cette réforme d'ampleur est le même que pour le décret Chatel. FO lance une large bataille. Les statuts et les droits sont en danger. En avant les revendications pour gagner !

SNFOLC Siège national
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44 - Fax : 01 56 93 22 42
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
Site Internet du SNFOLC :
www.fo-snfolc.fr